## Constitution du dossier de demande de mise à la retraite de Mme De Hurtevent-Pont.

Numéro d'inventaire : 2008.03727 (1-5)

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1972

Description : Feuilles pré imprimées et complétées à l'encre ou au stylo.

Mesures: hauteur: 295 mm; largeur: 210 mm

Notes : Reconstitution de carrière de Mme Dehurtevent-Pont lors de sa demande de mise à la

retraite.

Mots-clés: Gestion des personnels: recrutement, nominations, etc.

Filière : Élémentaire Niveau : non précisée

Nom du département : Pas-de-Calais Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination: 8 pages

Lieux : Pas-de-Calais

1/4

INSPECTION ACADEMIQUE DU PAS-de-CALAIS

ARRAS, le 17 mars 1970

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE du PAS-de-CALAIS

à Madame DEHURTEVENT - PONT Fabienne

Institutrice Publique

Ecole de garçons " MARCHAND " 62 - ARRAS.

En réponse à votre demande de renseignements, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la date du 1er novembre 73 les services et bonifications qui entreront en compte dans la liquidation de votre pension se décomposeront comme suit :

composeront comme suit :			
Services	Durée		
Mark the of the other state of t	! ans !	mois!	jours
- Services d'élève-maître (à partir de 18 ans) du au au			
du au - Services auxiliaires (Validés) du au du 1.11.39 au 30.9.43 du au	3	11	
- Services de stagiaire du au du 1.10.43 au 31.12.43 du au		3	
- Services titulaire du au du 1.1.44 au 31.10.73 du au	28	10	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -
- Service militaire du au du au du au	/5/		
Total des services :	: 33 : 34		
- Congés sans traitement du au du au du au			
Total des services effectifs :  Ramené au maximum normal de	33		
		•/-	

2/4



## -O- INSPECTION ACADEMIQUE DU PAS-DE-CALAIS -O-

2ème Division

4ème Bureau

Section A- FB/ND

ARRAS, le 30 octobre 1972

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DU PAS-DE-

CALAIS

à Mme DEHURTEVENT-PONT Fabienne

Institutrice publique

Directrice école mixte Arras Hippodrome

S/C de Monsieum l'Inspecteure

Départementale de l'Education Nationale

Circonscription de ARRAS I

Objet : Admission à la retraite.

Le &o - & - 1973, vous remplirez la condition d'âge requise (55 ans) pour être admis(e) à la retraite, si, toutefois vous comptez au moins 15 ans de services affectifs actifs, c'est-à-dire en qualité d'instituteur (trice) titulaire.

Pour me permettre de préparer le prochain mouvement et de déclarer éventuellement votre poste vacant pour la rentrée scolaire, je vous prie de retourner, par voie hiérarchique, à l'Inspection Académique 2ème Division - 4ème Bureau - Section A, et pour le 15 novembre 1972 délai de rigueur, le questionnaire ci-joint.

L'Inspecteur d'Académie,

P. L'Inspecteur d'Académie, 1'Inspecteur Départemental, Adjoint à l'Inspecteur d'Académie.

Inspection Départementale de l'Éducation Nationale

A. DESCAMPS.

L'inspectrice Départementale



ÉCOLE de GARÇOMS MAXIME MARGHAND HAUTS-BLANCS-MONTS 62 - ARRAS

ARRAS , le 9 mars 1970

Madame DEHURTEVENT-PONT Fabienne Institutrice - Adjointe à 1º Ecole de Garçons M. Marchand Hauts Blancs Monts

62 - ARRAS -

A

objet : retraite ancienneté générale

Monsieur 1' Inspecteur d' Académie du Pas-de-Calais 2ème Division/ 4ème Bureau Inspection Académique

62 - ARRAS -

SIC M-IP.

Monsieur l' Inspecteur d' Académie,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me renseigner au sujet de mon ancienneté générale de service qui interviendra dans le calcul de ma retraite.

## Etat des services :

- première nomination dans l'enseignement : I.II.1939 (non normalienne

- C . A . P : 15 mars 1941

- stagiaire : I octobre 1943

- titulzire : le I janvier 1944 en 6ème classe, avec rappel d'ancienneté , soit 3ans et 4 mois dans cette classe.

- ancienneté générale des services au 31 décembre 1969 : 30 ans et 2 mois (cf tableau de classement page 97 nº 4315)

- ancienneté générale de services au I novembre 1973 date de retraite prévue : 34 ans.

Est-ce cette ancienneté générale (34 ans) qui entrare en ligne de comptes pour le calcul de ma retraite ?

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d' Académie, l' expression de mes sentiments respectueux.

Yuant transmis le 9 mars 1970

J. DEHURTE

- ARRAS

PCHAT

Hebertevent